

Index des Journaux. 1830.

COMTES,

Sa Majesté a sanctionné le Bill passé dans la dernière Session, qui fait une nouvelle subdivision de la Province en Comtés, 26.

— Un Bill pour amender l'Acte de la neuvième George Quatre qui fait une division nouvelle de la Province en Comtés, &c. en autant qu'il a rapport à certains Comtés et places d'Élection, a été reçu de l'Assemblée, passé par le Conseil avec des amendemens et envoyé à l'Assemblée pour qu'elle y concurre, 170. Mais elle ne l'a pas renvoyé.

CONGREGATIONS RELIGIEUSES. Le Bill en leur faveur est réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur icelui, 204. *Vide, Pétitions, Bills et Adresses.*

CONSEIL LEGISLATIF. Il se réunit, 9. Il se rend auprès de Son Excellence au Château St. Louis, 17. S'ajourne faute de quorum, 49. A des heures particulières le même jour, 156, 164, 172, 177, 186, 197. Sur motion, 150.

— Il envoie des Messages à l'Assemblée avec des Bills et des Adresses. *Vide, Bills, Adresses des deux Chambres et Bonne Correspondance.*

CONSEILLERS LEGISLATIFS. *Vide, Membres de la Chambre.*

COURS de Justice et Prisons. Message de Son Excellence recommandant qu'il en soit érigé dans les Comtés les plus peuplés de la Province, 28.

— Un Bill à cet effet est reçu de l'Assemblée et référé à un Comité Spécial qui fait rapport que l'état avancé de la Session ne permet pas d'y porter toute l'attention qu'il mérite, et recommande qu'il soit imprimé, et que des copies en soient distribuées dans les Comtés de la Province, 191. *Vide, Bills.*

— Le Bill qui approprie une certaine somme d'argent pour rembourser les argens avancés et pour continuer et compléter les réparations de la Salle d'Audience à Québec est sanctionné, 204. *Vide, Administrateur du Gouvernement, Messages de sa part et Bills.*

COURS de Jurisdiction Criminelle. Le Bill à ce sujet est Sanctionné, 201. *Vide, Administrateur du Gouvernement. Messages de sa part, et Bills.*

— Le Bill qui rappelle certaines parties de l'Acte de la trente-quatrième George Trois qui divise la Province et amende la Judicature d'icelle, &c. et qui fixe les Bornes du District des Trois-Rivières, reçoit la Sanction Royale, 201. *Vide, Bills.*

CORPORATION de l'Hôpital Général de Montréal.

— Un état de ses dépenses pour l'année 1829, est mis devant la Chambre, 19. Le Bill qui leur accorde un aide est Sanctionné, 202.

— Le Bill pour incorporer la Bourse de Québec est Sanctionné, 202.

— Le Bill pour l'incorporation du Ministre et des Syndics de l'Eglise de St. André, dans la Cité de Québec, est Sanctionné, 204.

CORPORATION,

— Le Bill pour incorporer certaines personnes sous le nom de la Société Amicale de Québec, est sanctionné, 201.

CURE MOLE A VAPEUR, Le Bill qui accorde une somme d'argent à l'effet d'en acheter un, est sanctionné, 202. *Vide, Bills.*

DOCUMENTS, au sujet de Bills demandés à l'Assemblée, 94. Ils sont communiqués, 112. *Vide, Bills.*

DOUANES, OFFICIERS DES. Message de l'Administrateur du Gouvernement relativement à la décision des Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté au sujet des déductions faites comme Commission sur la perception du revenu dans les années précédentes, 26.

— Message de Son Excellence recommandant qu'il soit accordé une rémunération avec un salaire annuel à l'Inspecteur et autres Officiers des Douanes à Montréal, 52.

— Le Bill qui continue l'Acte passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté pour régler les Salaires des Officiers employés dans la perception du revenu dans les Ports Intérieures de la Province, est sanctionné, 204. *Vide, Bills.*

— Le Bill qui approprie une certaine somme d'argent pour le paiement des salaires et allowances des Visiteurs de la Douane à Québec, est sanctionné, 204. *Vide, Bills.*

ECOLES PUBLIQUES. Retours des. Mis devant la Chambre, 18, 20, 22, 24, 25, 29, 30, 33, 36, 37, 38, 39, 43, 44, 46, 50, 54, 57, 62, 65, 69, 75, 87, 117.

— Le Bill qui amende l'Acte de la neuvième George quatre, relatif aux Ecoles Élémentaires, est sanctionné, 205. *Vide, Bills.*

EGLISE DE ST. ANDREWS, dans la Cité de Québec, le Bill qui forme une corporation de ses Ministres et Syndics est passé par les deux Chambres, mais réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur icelui, 204. *Vide, Pétitions et Bills.*

EDUCATION. *Vide, Ecoles publiques.* Retours des, mis devant la Chambre, Pétitions et Bills.

— Le Bill qui amende l'Acte passé dans la neuvième année de George quatre, au sujet de l'Éducation Élémentaire, et qui fait une provision additionnelle pour l'Éducation de la Jeunesse, est sanctionné, 205.

ELECTIONS. Un Bill pour consolider les Loix relatives à icelles, est sanctionné, 203. *Vide, Bills.*

EMIGRES, *Vide, Hôpital des.*

ENFANS TROUVÉS et personnes dérangées dans leur esprit, Rapports des Commissaires pour leur soutien mis devant la Chambre pour 1829.

— Du District des Trois-Rivières, 19.

— Du District de Québec, 36.